



Brouzet les Quissac le 11 février 2025

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Réf : BLQ 2025/07

**Objet : Observations concernant le SCoT du Piémont Cévenol – Commune de Brouzet-lès-Quissac**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de maire de Brouzet-lès-Quissac, je me permets de vous adresser ces observations concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont Cévenol, tel qu'il est actuellement envisagé.

Je tiens à souligner que, si la planification du développement de notre territoire et la maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sont des objectifs que nous partageons pleinement, certaines dispositions du SCoT, en l'état, suscitent des interrogations quant à leur adéquation avec les spécificités et les besoins de notre commune.

I. Nécessité d'une révision des objectifs de production de logements

Le SCoT attribue à Brouzet-lès-Quissac un objectif de 35 logements sur la période 2021-2041. Or, cet objectif ne prend pas suffisamment en compte les difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années, avec des interdictions de construire qui ont considérablement freiné notre développement. Il est donc impératif de revoir cet objectif à la hausse, en proposant un chiffre plus réaliste de 45 logements sur la période 2024-2041. Cela nous permettrait de rattraper notre retard et de répondre aux besoins de notre population, tout en dynamisant notre économie locale. Plusieurs familles de Brouzet-lès-Quissac souhaitent s'installer ou rester dans notre commune, mais se heurtent à la pénurie de logements disponibles. Un objectif revu à la hausse nous permettrait de répondre à cette demande et d'éviter l'exode de nos jeunes.

II. Flexibilité indispensable dans la consommation d'ENAF

Si nous sommes conscients de la nécessité de préserver nos espaces naturels, agricoles et forestiers, nous ne pouvons accepter des restrictions trop rigides qui entraveraient notre développement économique. Il est donc essentiel de prévoir une marge de flexibilité, notamment pour les projets qui présentent un intérêt majeur pour notre commune, comme l'installation d'un élevage agricole ou la création d'une unité d'agriphotovoltaïsme. Si un agriculteur de notre commune souhaite développer un



projet d'élevage, cela nécessiterait une consommation limitée d'ENAF. Ce projet, créateur d'emplois et de valeur ajoutée, ne doit pas être bloqué par des contraintes excessives.

Je tiens à préciser que la prise en compte des risques naturels doit se faire de manière équilibrée, en privilégiant les aménagements possibles pour supprimer ces risques, tels que prévus dans les portées à connaissance diffusées par la préfecture du Gard. Il ne s'agit pas de rendre ces risques plus contraignants que les opportunités d'aménagement qu'ils peuvent générer.

### III. Valorisation des spécificités locales et soutien à la liberté d'entreprendre

Le SCoT doit impérativement prendre en compte les spécificités de Brouzet-lès-Quissac, notamment en matière de patrimoine, de paysage et d'activités économiques traditionnelles. Il est également essentiel de soutenir la liberté d'entreprendre de nos habitants, en simplifiant les procédures administratives et en accompagnant les porteurs de projets. Nous souhaitons développer les activités agricoles et un tourisme rural de qualité, en valorisant notre patrimoine et notre environnement. Pour cela, nous avons besoin d'un SCoT qui nous laisse une marge de manœuvre et qui encourage les initiatives locales.

### IV. Nécessité d'améliorer les transports en commun

Enfin, il est impératif de renforcer l'offre de transports en commun au départ de Brouzet-lès-Quissac, notamment vers le lycée de Sommières, vers Nîmes et vers Montpellier. L'enclavement de notre commune est un frein majeur à son développement, et des transports en commun performants sont indispensables pour permettre à nos jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur et pour faciliter les déplacements de nos habitants.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces observations, qui visent à défendre les intérêts de Brouzet-lès-Quissac et de ses habitants. La prise en compte des spécificités locales permettra de mettre en œuvre un SCoT équilibré et adapté aux réalités de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire  
Laurent GAUBIAC

